Informations de base

1997/2031(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Sommet mondial pour le développement social (Copenhague 1994): suivi de l'Union **Subject** 4.10 Politique sociale, charte et protocole social	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission pour avis**	**Rapporteur(e) pour avis**	**Date de nomination**
	DEVE Développement et coopération		
Conseil de l'Union européenne			

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
14/02/1997	Publication du document de base non-législatif	COM(1996)0724	Résumé
07/04/1997	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
19/03/1998	Vote en commission		Résumé
19/03/1998	Dépôt du rapport de la commission	A4-0105/1998	
31/03/1998	Débat en plénière		
01/04/1998	Fin de la procédure au Parlement		
04/05/1998	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1997/2031(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	EMPL/4/08679

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0105/1998 JO C 138 04.05.1998, p. 0005	19/03/1998	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0198/1998 JO C 138 04.05.1998, p. 0078-0105	01/04/1998	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(1996)0724	14/02/1997	Résumé

Sommet mondial pour le développement social (Copenhague 1994): suivi de l'Union

1997/2031(COS) - 14/02/1997 - Document de base non législatif

OBJECTIF : définir, dans la ligne des priorités défendues par l'Union lors du Sommet Mondial pour le Développement Social, un nombre limité de thèmes pouvant faire l'objet d'un suivi particulier par l'Union en matière sociale, suite aux engagements pris à Copenhague en 1994. CONTENU : Parmi les thèmes figurant dans les documents adoptés à Copenhague, 5 domaines retiennent plus particulièrement l'attention de la Communauté, pour lesquels des orientations d'actions et des initiatives concrètes sont proposées : -environnement institutionnel international : la Commission estime qu'une coopération plus étroite s'avère nécessaire avec l'OIT et d'autres institutions internationales afin de débattre des conséquences de la mondialisation de l'économie, de l'interdépendance des politiques nationales, de l'emploi ou du respect des normes de travail (en particulier : FMI, Banque Mondiale et OMC) ; -droits sociaux fondamentaux et promotion du développement économique et social dans les accords bilatéraux : alors que la Communauté fonde l'ensemble de ses relations extérieures sur le respect des droits de l'homme et de la démocratie, en ce compris, des droits économiques, culturels et sociaux, la Commission propose que le dialogue avec les pays en développement porte sur ces matières et notamment sur les questions relatives à l'emploi et le respect des droits fondamentaux des travailleurs. Des possibilités de coopération sociale doivent pouvoir être envisagées en vue de promouvoir l'emploi, la santé, l'éducation, etc. ; de promouvoir le dialogue entre gouvernements et partenaires sociaux en matière d'emploi ; de mettre en oeuvre les conventions de l'OIT. Par ailleurs, la Commission propose, en accord avec le Programme d'Action du Sommet, d'allouer au moins 20% de l'aide au développement communautaire aux programmes sociaux de base ; -lutte contre la pauvreté : l'idée serait de prendre systématiquement en compte la dimension "réduction de la pauvreté" dans les relations de la Communauté avec les pays en développement notamment grâce à des indicateurs objectifs. Parallèlement, des initiatives devraient voir le jour sur le plan interne afin de réduire l'exclusion dans la Communauté (notamment actions dans le cadre du Fonds social européen et de l'initiative communautaire "Emploi") ; -priorité à donner à l'emploi dans les politiques économiques et sociales : sachant que l'Union a fait de l'emploi, sa priorité n°1 (notamment par la stratégie proposée à Essen et par le Pacte de confiance), la Commission propose de confronter sa réflexion engagée avec les partenaires sociaux avec celle de l'OIT ou l'OCDE grâce à des discussions régulières ; -respect et protection des immigrés, lutte contre le racisme et la xénophobie : la Commission propose de présenter une recommandation encourageant les Etats membres à ratifier la Convention des Nations Unies sur la situation des travailleurs migrants et leurs fammilles et de présenter une recommandation invitant les Etats membres à faciliter l'emploi des résidents de pays tiers en situation régulière voulant travailler dans un autre Etat membre (situation non tolérée, actuellement). Elle a, par ailleurs, proposé de désigner 1997, "Année européenne contre le racisme". Parallèlement, la Communauté entend favoriser la participationde la société civile à la réalisation des objectifs de la société. Dans ce cadre, la Commission convoquera un forum européen pour débattre de la politique sociale, rassemblant le plus large éventail d'organismes intéressés. Enfin, elle souhaite prévoir des réunions d'experts pour examiner la mise en oeuvre du Programme d'Action de Copenhague en 1997 et en 1999 et ce, afin de préparer la session spéciale de l'Assemblée générale prévue pour l'an 2000.

Sommet mondial pour le développement social (Copenhague 1994): suivi de l'Union

1997/2031(COS) - 01/04/1998 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Inger SCHÖRLING (Verts, S) sur le suivi du Sommet mondial pour le développement social, le Parlement européen exprime sa vive préoccupation quant aux retards pris dans la formulation d'une stratégie d'ensemble en matière de développement social et dépourvue d'ambiguïté. Il demande aux Etats membres de mettre en oeuvre les conclusions de toutes les grandes conférences internationales (Rio, Vienne, Le

Caire, Pékin et Istanbul) et demande au Conseil de prendre des mesures concrètes en vue de réduire de 15% avant l'année 2010 les gaz à effet de serre dans l'Union. En ce qui concerne les priorités de l'Union, le Parlement considère le combat contre la pauvreté et l'exclusion sociale comme une priorité absolue et demande la définition d'une réelle politique en la matière, compte tenu du nouveau traité d'Amsterdam. Il invite, à cet égard, le Conseil à adopter dans les meilleurs délais le 4ème programme de lutte contre la pauvreté. L'autre priorité absolue de l'Union est la lutte contre le chômage. Le Parlement invite, par conséquent, la Commission à soumettre des propositions concrètes de systèmes fiscaux et de protection sociale plus favorables à l'emploi et à l'insertion. Il invite également les Etats membres à élaborer des plans d'action dans le domaine de l'emploi en vue de réduire le chômage et de soutenir vigoureusement le secteur de l'économie sociale. Le dialogue avec les ONG responsables et représentatives dans ce secteur devrait également être favorisé. Sur le plan des priorités internationales, le Parlement invite la Commission et les Etats membres à intensifier leurs efforts pour renforcer la coopération avec l'OIT, la Banque mondiale, les agences spécialisées de l'ONU et du FMI et l'OMC. Il demande à l'ensemble des pays concernés de travailler à un programme de réduction de la dette des pays les plus pauvres et propose, en particulier, que les Etats membres allouent 20% en moyenne de leurs crédits d'aide au développement à des programmes sociaux de base. En retour, les pays destinataires devraient consacrer eux aussi 20% de leur budget au soutien à des services sociaux de base (éducation, santé primaire, programmes de nutrition, assainissement et approvisionnement en eau potable). En revanche, la plénière a renoncé à intégrer une proposition faite par sa commission de l'emploi et des affaires sociales visant à instaurer une taxe globale sur la spéculation internationale des monnaies. Ce paragraphe prévoyait qu'une taxe de 0,5 % sur les opérations de change permettrait de lever chaque année 1.500 milliards de dollars devant alimenter un "fonds global pour la sécurité humaine" et permettant ainsi de réduire la dette des pays les plus pauvres. Il espère, en revanche, que l'aide officielle au développement de l'Union atteigne 0,7% du PNB. Enfin, il souhaite que tous les Etats membres mettent en oeuvre les normes fondamentales en matière de travail, de liberté d'association et de négociation collective de l'OIT ainsi que celles sur l'interdiction du travail forcé, l'esclavage et d'autres conventions fondamentales. Il demande également à la Commission et aux Etats membres de mettre en oeuvre les règlements sociaux et éthiques dans le domaine des échanges internationaux et de soutenir les initiatives telles que le "Social Accountability 8000", norme mondiale en matière decontrôle éthique, fondée sur les conventions de l'ONU et de l'OIT.